

Histoire CFDT 44

- Cahier n° 5 -

Métallurgie nazairienne

La grève des Mensuels

60 jours de conflit

Mars - avril 1967



Une grève exemplaire

2 400 Mensuels de la métallurgie nazairienne en grève illimitée, la production mise en grande difficulté ou même stoppée ! Voir cette catégorie de salariés engagée dans un tel mouvement social aurait été impensable quelques mois auparavant. Mais le 1^{er} mars 1967, c'est devenu une réalité.

Ces Mensuels étaient les employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise des principales entreprises de la métallurgie de Saint-Nazaire. Leurs salaires étaient inférieurs de 16 % à ceux de la métallurgie parisienne. De plus, leur travail n'était pas reconnu à sa juste valeur. Depuis 1963, le patronat local avait refusé toute avancée et il ne leur restait qu'une issue, la grève. Ce qu'ils ont fait constituait en soi un évènement, eux qui participaient peu à l'action revendicative et n'avaient pas l'habitude de battre le pavé pour se faire entendre.

Pendant deux mois ils ont tenu bon jusqu'à leur belle victoire du 1^{er} mai. Cinquante ans plus tard, le Groupe Histoire CFDT 44 a voulu faire revivre cette grève qui fut exemplaire à plusieurs titres.

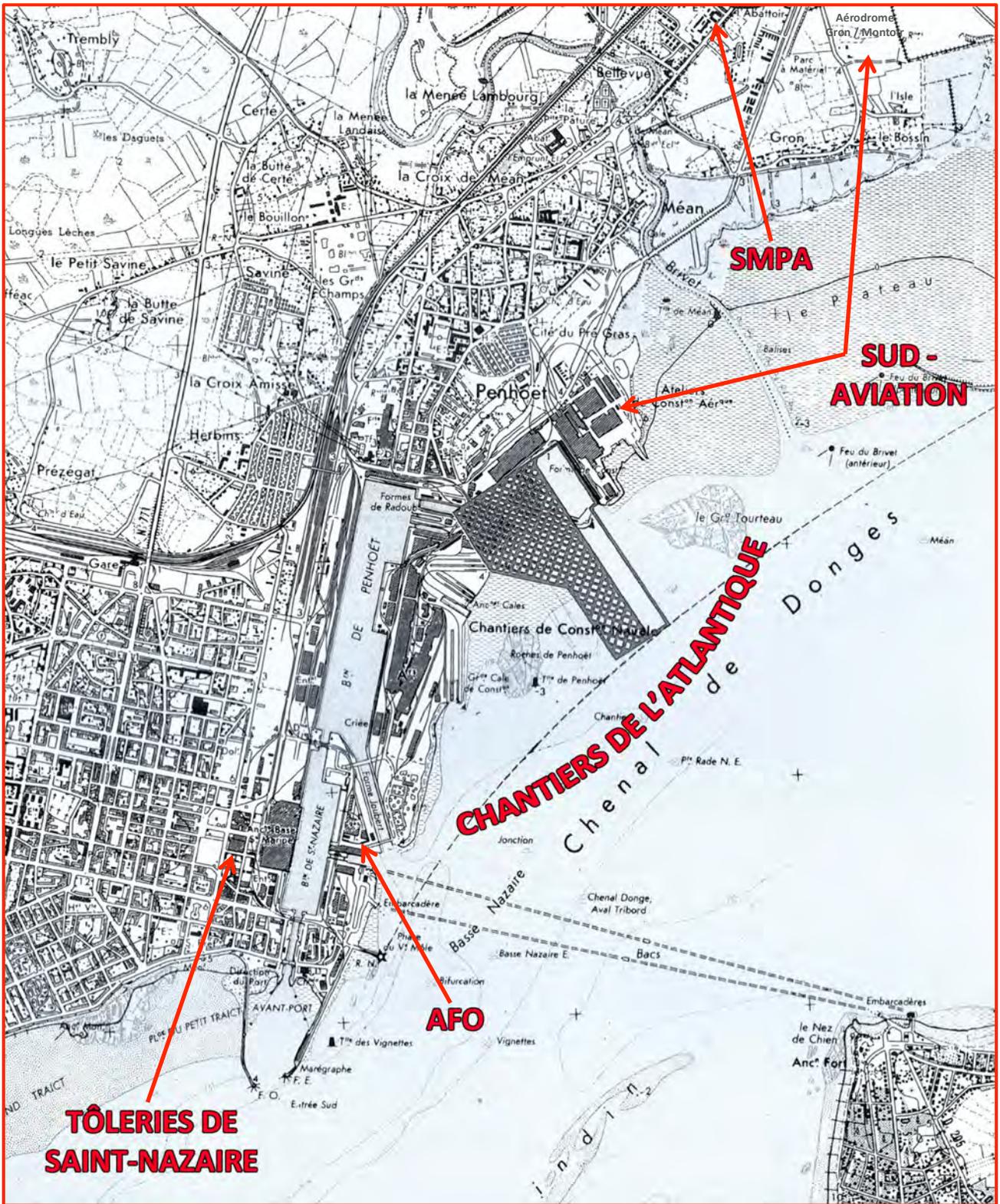
L'unité d'action a été sans faille. Les syndicats CFDT, CGT et FO ont agi dans une cohésion que rien n'a fissurée pendant ces 60 jours de grève totale. L'esprit démocratique a présidé chaque jour aux prises de décision pour continuer le mouvement. La consultation régulière des grévistes a entraîné l'adhésion de chacun aux décisions collectives. La confiance dans les organisations syndicales s'en est trouvée renforcée.

Les formes du conflit ont également été remarquables. L'opposition des trois syndicats à toute forme de violence a permis de souder les grévistes et la population éprouvée par les conséquences de ce mouvement social. Les femmes ont joué un rôle primordial en organisant des manifestations pour soutenir les grévistes. Elles ont repris à leur compte les revendications salariales « *pour une vie meilleure* ».

Une solidarité exceptionnelle a gagné toutes les régions de France. Elle a apporté le soutien financier et moral indispensable à la poursuite du mouvement. « *Les Mensuels ne céderont pas* », comme ils le répétaient quotidiennement. Et ils n'ont pas cédé ! Le 1^{er} mai 1967, ils ont enfin obtenu satisfaction et le 2 mai, ils ont approuvé à la quasi-unanimité le compromis négocié par leurs syndicats. Leur victoire a eu des prolongements bien au-delà de la revendication salariale initiale. Le premier résultat est l'amélioration significative des salaires pour tous les Mensuels de la métallurgie nazairienne. Tout aussi important pour une partie d'entre eux, un second volet de l'accord ouvrait une période de négociations sur les classifications permettant la reconnaissance de leurs compétences.

Le Groupe Histoire de l'Union départementale CFDT 44 a jugé pertinent de consacrer son cinquième Cahier à ce mouvement emblématique de la mémoire militante.

Louis Morice, Georges Leclair
Jacques Chapron, Joseph Guihéneuf
Monique Martin, Jean-Luc Pucelle



Carte tirée d'un album édité par les Chantiers de l'Atlantique en 1968. Annotations CFDT.

1967 - les Mensuels

dans la métallurgie nazairienne

Les Mensuels de la métallurgie sont des personnels rémunérés au mois. Pour les employeurs, il s'agit de « collaborateurs », un qualificatif que ces salariés contestent. Ils sont employés, techniciens, agents de maîtrise (ETAM) et assurent des fonctions intermédiaires d'administration, d'étude, d'exécution et de commandement.

A Saint-Nazaire, l'effectif des Mensuels dépasse les 3 200 : 2 100 aux Chantiers de l'Atlantique, 900 à Sud-Aviation, 143 à la SMPA, 53 aux AFO, 25 aux Tôleries de Saint-Nazaire. Ils sont répartis dans les trois grands pôles d'activité de la métallurgie nazairienne, la construction et la réparation navale, la mécanique et l'aéronautique.

Les Chantiers de l'Atlantique

Ils ont été créés en 1956 par la fusion des Chantiers de la Loire et de Penhoët. Après une longue période de construction de transatlantiques (Le Normandie en 1932, Le France en 1960), la demande du marché évolue et le commerce des produits pétroliers explosant, les Chantiers se tournent vers la construction de pétroliers, méthaniers et cargos transporteurs de vrac. En 1966 ils investissent 9 milliards de francs pour construire un outil industriel capable de réaliser des navires de grandes dimensions. Cette « forme » de 750 mètres permet encore aux actuels chantiers navals de bénéficier d'un outil inégalé en Europe pour la construction de paquebots géants.

Débutent alors la course aux pétroliers de grande capacité : 100 000, 250 000, 550 000 tonnes mais cette frénésie industrielle prendra fin en 1973 après le premier choc pétrolier. En 1967, Jean Pinczon est le PDG des Chantiers de l'Atlantique qui emploient 8 000 salariés.

Ce mastodonte industriel conditionne et rythme la vie économique mais aussi sociale de la région nazairienne et de la presqu'île guérandaise.

Les Tôleries de Saint-Nazaire

Située rue Henri Gautier en face de l'ancienne gare SNCF (lieu du théâtre actuel), cette entreprise est la propriété des frères Thiriet, industriels nazairiens. En 1967 elle emploie 250 salariés. Son activité est principalement orientée vers la construction navale civile et militaire à Saint Nazaire, mais aussi à Lorient, Brest et Cherbourg. Les chocs pétroliers auront, comme dans toutes les entreprises liées à la navale, des effets désastreux sur son activité. Après plusieurs changements de raison sociale et des réductions des effectifs, elle ferme définitivement ses portes en 1993.

Les AFO (Ateliers Français de l'Ouest)

Adossée à la base sous-marine et à la forme Joubert, l'entreprise intervient dans la réparation navale et la construction de gros remorqueurs, de chalutiers et

de citerniers. En 1967 elle emploie 500 salariés et elle en comptera jusqu'à 700 en 1975. Confrontée aux conséquences des chocs pétroliers successifs, elle connaîtra de nombreux bouleversements jusqu'à sa disparition en 1987.

La SMPA (Société de Mécanique de Précision de l'Atlantique)

Elle est créée en 1962 sur le site de Bellevue à Montoir-de-Bretagne avec l'aide de fonds de l'Etat pour compenser le retrait des industries lourdes de la région parisienne. Elle est une filiale de la Compagnie industrielle et financière « Penhoët ». Son PDG est Jean Pinczon, comme pour les Chantiers de l'Atlantique. Ses principales fabrications sont les moteurs sous licence SEMT Pielstick, les compresseurs frigorifiques Loire et autres matériels de moyenne mécanique. Ses effectifs sont de 750 salariés en 1967. La SMPA sera rattachée à l'établissement mécanique des Chantiers de l'Atlantique en 1969.

Sud-Aviation

En 1957, suite à des concentrations industrielles, la SNCASO (Société nationale de construction aéronautique du Sud-Ouest) devient Sud-Aviation et fabrique à Saint-Nazaire le Vautour (avion de chasse de l'armée française) et des éléments de la Caravelle (avion de ligne). Mais le plan de charge de l'usine de Saint-Nazaire fluctue alors selon l'orientation des crédits publics. En 1960 confrontée à une baisse de charge, elle diversifie ses activités : fabrication de gros outillages pour l'automobile et de caravanes (commercialisées sous la marque Caravelair). Sud-Aviation assure l'assemblage du fuselage du Mystère 20 en sous-traitance pour Dassault. A la fin des années 1960, sa participation à la fabrication du « Concorde » lui permet de s'intégrer dans les programmes qui donneront naissance au futur « Airbus ». En 1967 elle emploie 3 200 salariés.

Horaires et Mensuels deux statuts bien distincts

Deux mondes se côtoient dans les entreprises de la métallurgie. Les ouvriers qu'on appelle les « Horaires » exercent leur profession dans les ateliers de production. Ils sont charpentiers métaux, soudeurs, échafaudeurs, tourneurs, fraiseurs, ajusteurs, chaudronniers... Par la nature des tâches qu'ils exécutent, leurs conditions de travail sont plus rudes que celles des salariés qui travaillent dans les bureaux, les « Mensuels ».

Tout paraît opposer Horaires et Mensuels ; à cette époque, on considère qu'il y a ceux qui produisent avec leurs mains et les autres avec leur tête. Quelle que soit la qualification des premiers et les compétences qu'ils mettent en œuvre, leur appellation d'ouvriers ou d'« Horaires » les a figés dans un statut dont la reconnaissance n'est pas acquise. En 1967, les Mensuels sont rémunérés au mois. Les ouvriers sont encore payés à la quinzaine à l'heure de travail, d'où la dénomination d'« Horaires ».

Manque de reconnaissance pour les premiers, valorisation de façade pour les seconds : cet écart est entretenu à travers les conventions collectives. Il en existe deux, celle des ouvriers signée entre les organisations syndicales et le syndicat patronal en septembre 1955, et celle

des collaborateurs signée en 1957. Les garanties collectives qu'elles apportent sont inférieures pour les ouvriers, en particulier pour la couverture « maladie », l'allocation de départ à la retraite et les congés d'ancienneté.

L'harmonisation des statuts ouvriers et mensuels était depuis longtemps une priorité pour la CFDT. Il faudra attendre la signature de l'accord national de mensualisation de 1970 puis celui sur les classifications de 1975 pour que les deux statuts soient totalement unifiés.

Au sein de chaque entreprise, les Horaires et les Mensuels vivent séparés. Les cantines et les garages à vélos sont parfois différents et les deux catégories de salariés se côtoient peu durant le temps de travail à l'exception notable des agents de maîtrise (chefs d'équipe et contremaitres). Travail physique souvent éprouvant, salaires et avantages sociaux peu importants, manque de considération : autant de causes bien réelles pour de nombreux conflits chez les Horaires, parfois dans un climat de violence comme au printemps de 1955, en 1956, en mai et octobre 1957. Les Mensuels qui sont dans une situation différente ont très peu participé à ces mouvements sociaux.

La cravate, signe du respect hiérarchique

Dans les entreprises de la métallurgie les Mensuels étaient appelés « collaborateurs », un mot qui ne convenait pas, surtout après la guerre. Quand je suis arrivé aux Chantiers en 1960, et encore en 1967, les anciens des bureaux d'études avaient des cravates, sauf nous les jeunes. Il arrivait parfois qu'un ingénieur – ou un « vieux » mensuel – nous le fasse remarquer, insistant sur l'importance du respect « hiérarchique ». Actuellement, le respect est toujours là mais la relation est plus simple.

*Daniel Chantaz,
traceur en 1967 aux Chantiers de l'Atlantique*

Les causes de la grève

Le conflit éclate après l'échec de nombreuses tentatives de négociation pour l'augmentation des salaires. Année après année, les salaires de la métallurgie nazairienne ont pris du retard sur ceux de la métallurgie parisienne. En 1967, l'écart de la valeur du point, qui détermine le salaire de base de chacun, est de 16 %. Conscients de l'importance du retard à combler, les syndicats réclament dans une première étape une augmentation de 8 %.

Des négociations stériles

Depuis janvier 1963, aucun accord n'a été trouvé entre le syndicat patronal de la métallurgie nazairienne et les syndicats des Mensuels pour revaloriser le prix du point. A la demande des syndicats, des commissions mixtes ont lieu les 7 et 8 décembre 1965 puis le 31 mars 1966. Les résultats sont décevants, le syndicat patronal propose de porter le point à 3,18 F, une aumône qui est refusée par les syndicats.

En mai 1966, un accord est conclu dans la métallurgie parisienne portant le point à 3,42 F en juin puis à 3,70 F au 1^{er} janvier 1967. Or, depuis 1955, la valeur du point à Saint-Nazaire a toujours été alignée sur celle de Paris, avec un décalage de six mois et une décote de quelques centimes. En conséquence, les syndicats nazairiens revendiquent un point à 3,64 F.

Le 28 juin 1966, le syndicat patronal propose une fausse augmentation. Il accepterait de porter la valeur du point à 3,39 F en fixant « un barème de taux effectifs garantis » dans lesquels les galons seraient intégrés. Avec cette nouvelle conception, seuls les mensuels n'ayant pas de galons auraient une augmentation. La CFDT, de même que la CGT et FO, s'y opposent immédiatement. Le désaccord est total.

Les 21 mars 1966 et 12 janvier 1967, le syndicat patronal propose de porter le point à 3,50 F mais toujours avec incorporation des galons. C'est inacceptable pour les Mensuels.

Calcul des salaires

Pour calculer la rémunération de base des Mensuels, on multiplie la valeur du point par le coefficient de la grille hiérarchique liée au système de classifications. Mis en place en 1945 par le ministre du travail Alexandre PARODI, ce système est fondé sur une hiérarchisation des fonctions. Il a permis de donner un cadre national aux grilles de classification instituées par les différentes branches professionnelles.

Chez les Mensuels, l'échelle hiérarchique s'étend du coefficient 106 (agent administratif) au coefficient 340 (chef d'atelier).

Les appointements de base sont calculés sur la base de 173,33 h de travail par mois (40 h par semaine).

À ces appointements fixés par le syndicat patronal, il faut aussi ajouter la prime d'ancienneté et ce qui est attribué dans chaque entreprise : les « augmentations individuelles » (au titre de la promotion de chaque mensuel) et les augmentations générales.

“Augmentations individuelles” ou galons : un procédé utile aux patrons

Dans les deux cas, il s'agit d'une somme versée mensuellement qui fait partie du salaire brut. Les ouvriers parlent de « galon » alors que les mensuels emploient l'expression « augmentation individuelle ». Les journalistes trouvant que le terme de galon sonnait bien, l'ont imposé dans la presse !

Ce système de rémunération offre plusieurs avantages pour l'entreprise. Il ne suit pas l'évolution des salaires alors que les galons représentent environ 10% de la masse salariale. Il permet à la hiérarchie de valoriser le mérite personnel (qui peut être réel) mais également de « sanctionner » les salariés les moins dociles.

Dans certaines entreprises, comme aux Chantiers de l'Atlantique, les délégués syndicaux défendent les réclamations de ceux qui estiment avoir été lésés alors qu'ils espéraient une « augmentation individuelle » ou un changement de classification. Les sections syndicales jouent un rôle de contre pouvoir qui permet de corriger en partie les effets pervers du système existant. Ainsi, Jean Lescure, délégué CGT et Louis Morice, délégué CFDT, qui travaillaient tous deux dans le même service ont changé seulement deux fois de coefficient hiérarchique, et uniquement à la suite de pétitions organisées par leurs collègues !

Le contexte social de 1967

La maîtrise de l'évolution des revenus et des prix pour juguler les tendances inflationnistes est un des objectifs du V^e Plan (1966 – 1970). Or les salariés qui participent à l'essor des gains de productivité voient leurs revenus stagner alors que la société de consommation et le recours au crédit commencent à se développer. C'est ainsi qu'entre 1955 et 1965, 80 % des salariés nazairiens se sont endettés pour accéder à la propriété de leur logement. Les besoins de chacun augmentent.

Or, en 1965, le gouvernement annonce que les augmentations de salaires ne doivent pas dépasser 4 % et le patronat suit ses recommandations.

La situation sociale est donc complètement bloquée et la CFDT cherche les moyens de relancer l'action syndicale.

Vers un accord national CFDT - CGT

Les 23 et 24 octobre 1965, au congrès de l'UD 44 qui se tient à Ancenis, Eugène Descamps est particulièrement sensible aux propos des militants demandant une politique revendicative confédérale offensive ainsi que l'unité d'action avec les autres confédérations. C'est la seule solution, selon eux, pour contourner le blocage des négociations dans les entreprises.

Au Congrès confédéral de novembre 1965, de nombreuses interventions vont dans ce sens. Eugène Descamps lance alors un appel historique à la CGT et à FO : « Nous sommes prêts à rechercher les conditions d'une action commune sur des objectifs précis, avec la volonté d'une action de style offensif permettant des victoires ».

Le 10 janvier 1966, après plusieurs rencontres initiées par la CFDT, un accord CFDT – CGT sur une plate-forme revendicative commune intervient (FO a refusé toute entente avec la CGT dès décembre). Celle-ci respecte les objectifs prioritaires de la CFDT : priorité aux plus défavorisés,

élargissement du droit syndical et droit de contrôle syndical des investissements publics, notamment dans les régions sous industrialisées.

Pour la CFDT de Loire-Atlantique, cet accord est perçu comme un événement important. Il est marqué à Saint-Nazaire, par un rassemblement de 200 militants le 18 février 1966, dans la salle du Grand Café en présence de Gilbert Declercq, secrétaire de l'Union départementale.

Selon la CFDT, les actions communes, pour garder un caractère strictement syndical, doivent être orientées vers les lieux où se prennent les décisions, là où des négociations peuvent être engagées. Des grèves du secteur public et nationalisé, toutes branches confondues ou par roulement (PTT, Impôts, SNCF, etc.), succèdent alors aux arrêts de travail dans les entreprises privées, aux manifestations décentralisées, à des démarches auprès des chambres patronales et du CNPF ou aux journées nationales d'action interprofessionnelles.

Les 17 mai et 23 novembre 1966 à Saint-Nazaire sont organisés d'importants arrêts de travail avec des manifestations auxquelles participent FO et la FEN. Le 1^{er} février 1967, un appel national à la grève de 24 heures est lancé par la CFDT, la CGT, la FEN et quelques structures de FO.

Une entente fragile

La situation semble de nature à conforter l'action commune entre les confédérations CGT et la CFDT, mais c'est le contraire qui se produira. Le ressort sera cassé par un profond désaccord sur la nature des réactions aux ordonnances du gouvernement Pompidou (Sécurité sociale) et sur le refus de la CFDT de participer à l'élaboration d'un programme commun de gouvernement avec les partis politiques de gauche. Si les contacts ne sont pas rompus, les relations entre les deux confédérations vont prendre une autre tournure courant 1967...

L'accord du 10 janvier 1966 marquera pourtant l'histoire syndicale. Il a indéniablement ouvert des perspectives à l'action syndicale dans une situation sociale bloquée. Les conflits de 1966 et 1967 chez les Mensuels de la métallurgie nazairienne, de Dassault (Bordeaux), Rhodiacéta (Besançon), Berliet (Vénissieux), dans les mines de fer et la sidérurgie lorraine portaient sur des revendications spécifiques, mais visaient tous à imposer le droit à la négociation. **A ce titre, ces conflits s'inscrivaient bien comme les « enfants naturels » de l'accord du 10 janvier 1966.**

La grève inévitable

Le 23 janvier 1967, les syndicats C.F.D.T., C.G.T. et F.O. adressent au syndicat patronal une lettre signée par 80 % des Mensuels, soit 2 400 salariés (voir ci-contre).

Alors que les esprits commencent à s'échauffer, la Direction des Chantiers répond par une provocation : elle publie dans la presse une lettre adressée au personnel où elle justifie sa décision de ne pas augmenter la valeur du point. En préambule, elle indique avoir reçu un courrier des secrétaires des organisations syndicales « revêtu d'un certain nombre de signatures du personnel mensuel ». « Un certain nombre » qu'on peut estimer entre 1 500 et 1 650 signatures – sur 2 100 Mensuels aux Chantiers !

Les 13 et 14 février, toujours sans réponse à la lettre qu'ils ont envoyée le 25 janvier, les syndicats procèdent à une consultation qui porte sur les points suivants :

« 1 – Êtes-vous d'accord pour une grève de 24 heures qui se situerait dans la semaine du 13 au 19 février 1967 ?

2 - Si une réponse satisfaisante ne nous est pas donnée, dans un délai maximum de 10 jours, êtes-vous d'accord pour une grève générale illimitée ? »

A la surprise générale, y compris celle de leurs syndicats respectifs, 70,5 % des salariés concernés souscrivent à la stratégie qui leur est proposée et se prononcent pour la grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction. Le vote ayant eu lieu à bulletins secrets, personne ne peut en contester les résultats. Le travail d'information fait par les syndicats a porté ses fruits.

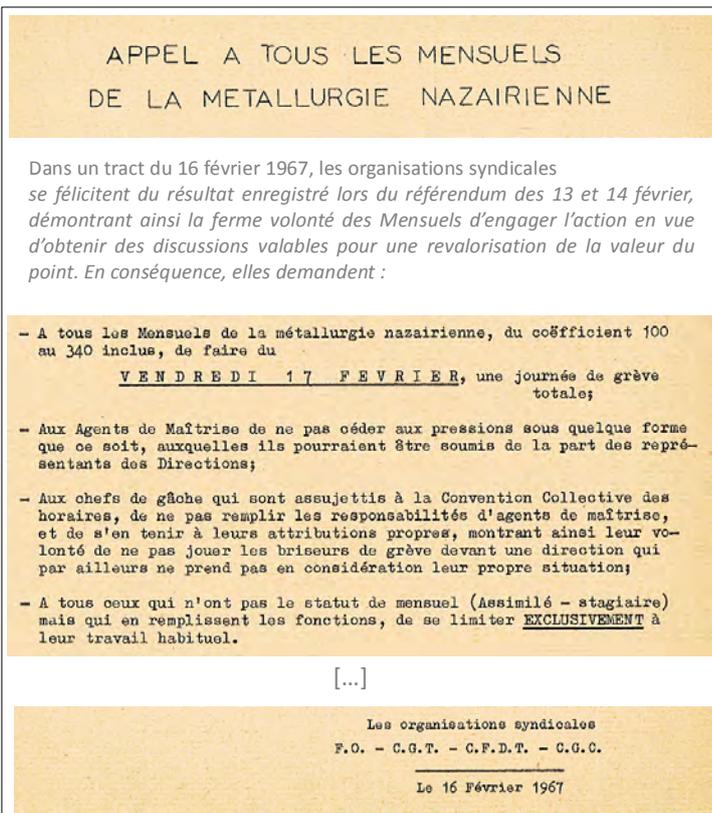
La revendication salariale n'est plus portée seulement dans les réunions de commissions paritaires : elle s'impose dans les esprits et dans la rue.

Le 17 février, la grève de 24 heures est suivie à 90 %, bien plus que ce qui était espéré !

Si dans les jours qui suivent le patronat nazairien n'entame pas de véritables négociations, la grève devient inévitable.

Les 25 et 27 février, se tiennent deux nouvelles commissions mixtes mais une fois de plus sans résultat. Le délai de réponse « maximum de 10 jours » indiqué dans la consultation des Mensuels par les syndicats est écoulé et les conditions sont réunies pour que la grève illimitée soit déclenchée.

Le 1^{er} mars, faute de véritables négociations, la grève illimitée devient effective, suivie par 90 % des Mensuels.



Le patronat de la métallurgie nazairienne

Les entreprises concernées sont toutes les cinq adhérentes du même syndicat patronal. La mono-industrie de Saint-Nazaire et son isolement géographique ont permis au patronat de maintenir des salaires nettement inférieurs à ceux de la région parisienne. Ce sera la cause de la grande grève de 1955 à Saint-Nazaire qui se terminera par une victoire des grévistes et une augmentation des salaires de 22 %. En 1956 un changement fondamental vient bousculer les pratiques en vigueur avec le déplacement de la négociation salariale dans les entreprises. A partir de cette date, le syndicat patronal se met en veille. Seule la valeur du point continue d'être négociée à ce niveau. A compter de 1963, année après année, le syndicat patronal refuse de la faire évoluer comme à Paris, ce qui provoque la grève des Mensuels.

Par ailleurs, la question de l'emploi industriel se pose avec acuité à Saint-Nazaire. Gilbert Declercq, Secrétaire général de l'Union départementale CFDT, répondant à un journaliste du Monde, explique que dès 1959, la CFDT (alors CFTC) a proposé des solutions pour le développement industriel de la Loire-Atlantique et tout particulièrement de Saint-Nazaire. Mais, écrit-il, *« nous nous sommes heurtés à une volonté puissante du patronat et notamment celui de la Construction Navale et de l'Aéronautique [...] tendant au refus d'implantation d'Usines de Mécanique, car cela aurait créé une « surenchère » de salaires, disaient-ils, et aurait gêné les entreprises en place. [...] »*

Dès le 17 mars de cette même année, les élus de la région nazairienne avaient déclaré que *« la faiblesse des salaires entraîne une hémorragie de personnel très qualifié préjudiciable à l'implantation d'industries nouvelles et du fait même, à l'expansion économique et à l'avenir de la région »*.

La création de la SMPA n'a guère changé la situation puisque les Chantiers de l'Atlantique et la SMPA ont le même PDG, Jean Pinczon. La politique salariale pour 92 % des salariés de la navale et de la mécanique nazairiennes est donc bien verrouillée par ces deux entreprises. En ce qui concerne Sud-Aviation, la situation est différente puisque l'usine fait partie d'un groupe

national dépendant du Ministère des Armées dont l'entité principale est située à Toulouse et le Siège à Paris. Toute décision sociale importante concernant Saint-Nazaire doit d'abord être validée par la Direction générale.

L'activité du syndicat patronal est quasi nulle. Pendant toutes les discussions qui ont précédé le déclenchement de la grève, il a fait preuve d'une insupportable désinvolture. L'interlocuteur des syndicats était un honnête fonctionnaire patronal qui n'avait aucune marge de manœuvre. Le président du syndicat patronal, M. Pierre Gon qui était aussi Directeur des Chantiers de l'Atlantique, n'a été présent qu'aux dernières réunions et a superbement ignoré les arguments des représentants des Mensuels. En cela il prouvait qu'il ne prenait pas la mesure de la détermination syndicale.

Par son refus d'accepter de véritables négociations, le patronat nazairien allait au-delà des consignes gouvernementales de limiter l'augmentation des salaires. Un tel blocage ne pouvait être levé que par des initiatives syndicales offensives.

Pendant le conflit, c'est la Direction des Chantiers de l'Atlantique qui s'exprime dans la presse, essentiellement sur trois points. Tout d'abord, elle entretient une grande confusion entre les différents éléments qui entrent en compte dans la détermination du salaire et en fait un savant mélange dans ses comparaisons avec les salaires parisiens. Or la revendication portée par les organisations syndicales porte uniquement sur la valeur du point qui détermine le salaire de base dans la métallurgie.

Ensuite, elle insiste sur la nécessité de faire des investissements très lourds pour résister à la concurrence internationale et s'adapter aux nouvelles demandes, ce que personne ne conteste.

Enfin, elle se plaint qu'un conflit long pénalise les entreprises en ne leur permettant pas d'honorer les commandes à temps ou d'en prendre de nouvelles... Pour les organisations syndicales, il est facile de répondre que la grève et le lock-out auraient pu être évités par l'ouverture de négociations dès 1966...

Réunion du Conseil syndical des Mensuels de la Métallurgie C. F. D. T. 1-67

Le Conseil syndical des mensuels de la métallurgie C. F. D. T. s'est réuni le mardi 10 janvier 1967, à la Bourse du Travail C. F. D. T. et a procédé à l'élection de son bureau qui sera composé des camarades Carré, Cholet, Huet, Morice, Caron, Leclair, Boulo, Fourré, Breus.

Le Conseil a fait un large tour d'horizon des actions récentes dans les diverses entreprises. Il enregistre avec satisfaction les résultats acquis à Sud-Aviation où les dessinateurs ont obtenu des changements de catégories et une augmentation des points personnels touchant un assez grand nombre de personnes, tout ceci en dehors du contingent normal attribué dans le cadre des promotions de fin d'année. Actuellement il n'y a pratiquement plus de dessinateurs d'exécution au coefficient 196. Le conseil a également noté que désormais à Sud-Aviation les ouvriers P 3 qui sont versés dans des emplois de mensuels sont classés à 243 s'ils sont préparateurs, et 234 s'ils sont dessinateurs.

L'Éclair, 12 janvier 1967

Dès janvier 1967, la presse locale fait état des incohérences et injustices créées par une grille de classification inadaptée.

Dans le domaine des classifications, on sait que celles-ci sont déterminées par un nombre de points. Le coefficient va de 100 (personnel de nettoyage) à 340 (chef d'atelier).

Il faut distinguer essentiellement quatre groupes parmi les mensuels : les administratifs, les techniciens et préparateurs, les dessinateurs et les agents de maîtrise.

Les classifications Parodi qui ont fixé les coefficients ont défavorisé les administratifs. Ceux-ci voient ainsi leur possibilité de promotion stoppée au coefficient 212. A titre d'exemple fut citée la situation d'une sténo-dactylo ayant obtenu, après trois ans d'apprentissage, le C.A.P. Embauchée au coefficient 128, elle reçoit un salaire mensuel pour 40 heures par semaine de 482,80 F, soit un salaire horaire de 2,78 F, c'est-à-dire moins qu'un manoeuvre. La logique voudrait que cette dactylo ait au moins un salaire égal à celui que perçoit un professionnel O.P. 1 à l'embauche, soit 3,48 F de l'heure.

Pour les techniciens, il n'existe que deux échelons (203 et 221). Or la technique a considérablement évolué depuis 1945, et actuellement on confie aux agents techniques de multiples tâches et responsabilités qui ne leur incombaient pas lors de la mise en place des classifications Parodi. Leur position dans l'échelle hiérarchique ne reflète absolument pas, au dire des syndicats, la place qu'ils occupent dans les entreprises.

Ouest, France, 26 janvier 1967

Un conflit salarial nourri par un malaise grandissant

Le conflit des Mensuels est avant tout basé sur une revendication salariale. Mais au sentiment d'injustice d'être moins payé qu'ailleurs s'ajoute celui de ne pas être reconnu à sa juste valeur, de ne pas être classé au bon échelon dans la grille de classifications.

Le monde du travail a en effet beaucoup évolué. La forte concurrence internationale a conduit à des bouleversements importants. Pour augmenter la productivité, les procédés de fabrication ont été modifiés et les différentes étapes de production ont été rationalisées entraînant une forte diminution des effectifs ouvriers tandis que ceux des Mensuels et des Cadres augmentaient.

Ainsi, aux Chantiers de l'Atlantique, entre 1958 et 1967, tandis que les effectifs ouvriers passaient de 9624 à 8007 (-20,1%), le total des effectifs mensuels est passé de 1985 à 2128 (+7,3%). Parmi eux, les dessinateurs et techniciens, passaient de 845 à 1010 (+19,5%).

Or si la grille des classifications « Parodi », définissait correctement les fonctions exercées aux différents échelons par les dessinateurs, elle ignorait totalement celles mises en œuvre dans les services de lancement, d'ordonnancement, et de préparation de fabrication, en tôlerie, chaudronnerie tuyauterie... qui avaient vu leurs effectifs augmenter fortement. A Sud-Aviation, l'évolution des emplois avait été la même.

Le positionnement de ces nouveaux emplois sur la grille en vigueur était souvent arbitraire. Cette situation entraînait beaucoup d'insatisfaction chez les Mensuels. De nombreux conflits sectoriels ont eu lieu sur le sujet au cours des années 1966 et 1967 sans aboutir à des résultats satisfaisants sauf à Sud-Aviation où des avancées ont été enregistrées.

C'est ce sentiment de malaise qui a contribué à entretenir la flamme des grévistes. Mais avec leurs organisations syndicales, ils ont su se concentrer sur la revendication salariale : faire céder le patronat local sur la valeur du point était la première étape à franchir. La refonte des grilles de classification était un chantier beaucoup plus vaste qui ne pouvait être ouvert que lorsqu'une victoire sur les salaires serait acquise.

L'équipe CFDT des Mensuels

Louis Morice est né en 1938. A 27 ans, secrétaire du syndicat des Mensuels depuis 1964, il est épaulé par un solide Bureau représentatif de la métallurgie nazairienne. Il est aussi secrétaire de la section syndicale des Chantiers de l'Atlantique. Il travaille en étroite collaboration avec le Secrétaire de la section des Horaires, Robert Bigaud, dont l'expérience militante est importante. L'expérience que Louis Morice a acquise aux Chantiers lui est précieuse mais il n'a jamais été confronté à une grève de cette ampleur.

De commission paritaire en commission paritaire et en étroite symbiose avec l'équipe de négociation (Hervé Bréus, Yvon Carré, Edmond Fourré, Georges Leclair), il s'est approprié toute la complexité du dossier des salaires. Il apprendra très vite à intervenir devant une salle bondée, à répondre aux nombreuses sollicitations de la presse et à représenter la CFDT avec fermeté dans les différentes réunions.



© Photo coll. CFDT



© Photo coll. CFDT

Hervé Bréus est né en 1926. Il est comptable aux AFO et adhère à la CFTC en 1950. Il est élu au CE dès 1951. En 1955 il crée une section syndicale dont il assure le secrétariat. Il participe à l'élaboration et à la négociation de la convention collective des Mensuels signée en janvier 1957. Il est membre du bureau de l'Union Métaux dès sa création en 1959. Il devient président du syndicat des Mensuels en 1964.

Dans l'équipe des négociateurs, il est celui qui a la plus longue expérience de la vie syndicale.

Georges Leclair est né en 1934. Il entre en 1955 à la SNCASO (qui deviendra Sud-Aviation) et adhère à la CFTC en 1956. Il est élu au CE et CCE de Sud-Aviation de 1961 à 1966. La même année, il devient délégué du personnel suppléant. Mais au début de 1967, il doit remplacer le titulaire qui avait pris ses distances avec l'évolution de la CFTC en CFDT et qui était en désaccord avec le mouvement revendicatif. Lors de cette grève des Mensuels, il est soutenu par la section dont le secrétaire est Emile Michel, ouvrier.

Il participe aux réunions locales et nationales de négociation pour l'établissement de Saint-Nazaire. Il est confronté à une direction générale parisienne qui refuse toute répercussion salariale dans les autres établissements.



© Photo coll. CFDT



Bureau des Mensuels

Chantiers de l'Atlantique : Louis Morice, Yvon Carré, Jacques Chollet et Gérard Huet
SMPA : Edmond Fourré et Yves Boulo
Sud-Aviation : Georges Leclair et Jean Caron
AFO : Hervé Bréus.

L'intersyndicale mobilisée



© Ouest France, 23 février 1967

Les élus des trois organisations syndicales devant les locaux du syndicat patronal.

Unité d'action, pratiques démocratiques et non violentes

Le 1^{er} mars débute un conflit que chacun espère court mais qui 60 jours plus tard n'est toujours pas terminé... Chose rare dans un bras de fer aussi long avec le patronat, la mobilisation n'a pas faibli dans les rangs des grévistes. Chacun s'accorde à reconnaître que l'unité d'action et la conduite démocratique du conflit ont permis à tous d'avancer soudés dans l'épreuve et confiants dans leurs organisations syndicales.

Unité d'action syndicale

Les secrétaires des trois organisations syndicales ont travaillé en bonne intelligence pendant toute la durée du conflit et aucun n'a cherché à rompre l'unité syndicale. Ce comportement peut étonner à l'aune des divisions syndicales coutumières dans les mouvements sociaux en France mais, dans cette ville ouvrière, il existait une tradition d'unité dans l'action lorsque les objectifs et les moyens étaient partagés.

Dans ce contexte, l'accord entre les Confédérations CFDT et CGT en janvier 1966 ne pouvait que renforcer les pratiques locales d'unité d'action. Les mots d'ordre nationaux de mobilisation sont suivis à Saint-Nazaire et au fur et à mesure où l'éventualité d'un conflit chez les Mensuels se précise, les tracts et communiqués des syndicats y font référence.

Dès 1966, face à l'intransigeance patronale, lors de chaque commission mixte, les trois syndicats des Mensuels ont porté la même parole. Pendant les longues périodes de silence du syndicat patronal, si chaque syndicat a mené le travail d'information auprès des salariés, de nombreuses communications ont été faites intersyndicalement.

Face au patronat, le front était uni et au sein des entreprises elles-mêmes, les Directions n'ont pas réussi à briser l'unité. Les répercussions sur les grévistes ont été très fortes : qu'ils écoutent un représentant de la CFDT, de la CGT ou de FO, ils entendaient les mêmes arguments et les mêmes revendications et la force du message en était d'autant multipliée.

2 400 grévistes le 1^{er} mars, 2 400 encore la veille de la signature de l'accord !

A cette formidable unité s'est ajouté un autre facteur de cohésion : la façon dont la grève a été conduite et les décisions ont été prises.

Les forces syndicales en 1967

Dans l'ensemble de la métallurgie nazairienne, c'est la CGT qui est la plus influente avec un peu moins de 40 % des voix, contre presque 30 % pour la CFDT et 27 % pour FO. La CGC est inégalement présente dans les entreprises de la métallurgie nazairienne : en 1967, elle n'est pas encore installée à Sud-Aviation.

Quant à la CFTC dite « maintenue », elle n'a que peu de place dans la métallurgie nazairienne. En effet, au sein de l'Union locale nazairienne les militants avaient depuis longtemps anticipé l'évolution de la CFTC en CFDT (novembre 1964) et seuls quelques dizaines d'adhérents ont rejoint la CFTC « maintenue ».

Chez les Mensuels de la métallurgie nazairienne, le rapport de force diffère : la CFDT constitue la force syndicale la plus représentative : elle a recueilli 32 % des voix aux élections professionnelles devançant la CGT (25 %) et FO (22 %), tandis que la CGC et la CFTC se partagent les 21 % restants. Les secrétaires de syndicats des Mensuels sont respectivement Louis Morice pour la CFDT, Jean Lescure pour la CGT - le plus chevronné - et Roger Tudal pour FO.

A la CFDT, les syndicats des Ouvriers et des Mensuels se retrouvent au sein de l'Union Métaux. Les situations des uns et des autres sont analysées dans une vision globale des entreprises. Cela n'empêche pas des actions spécifiques tant leurs conventions collectives et leurs conditions de travail sont différentes. Le rapprochement entre les deux statuts est une priorité pour la CFDT.



De gauche à droite : Jean Lescure (CGT), Georges Leclair (CFDT), Roger Tudal (FO), Georges Delasalle (CGT), Serge Sato (FO) et Louis Morice (CFDT) lors d'une des réunions quotidiennes à la salle de l'UMP (Union Méan Penhoët).

© Photo coll. CFDT

La démocratie au quotidien

Les Mensuels n'avaient pas la culture de la protestation et du conflit. Or la grève a fini par s'imposer à eux comme le seul moyen d'obtenir satisfaction. Cette évolution des esprits s'est faite progressivement. L'information diffusée régulièrement par les syndicats et le plus souvent conjointement a fait son œuvre et le mouvement s'est construit progressivement.

Mais c'est la méthode de prise des décisions qui a joué un rôle tout particulier : les syndicats ont proposé, les Mensuels ont décidé.

Une première étape a été décisive : le 23 janvier 1967. 2 400 Mensuels signent une lettre. Ils demandent « l'ouverture de discussions véritables pour la revalorisation du point et se déclarent décidés à faire tout ce qui sera nécessaire pour obtenir satisfaction ». Il y a déjà là une forme d'engagement important.

Une seconde étape est franchie les 13 et 14 février : à 70,5 % les Mensuels valident les deux propositions intersyndicales qui enclenchent le mouvement. Ce vote, comme tous les autres, est fait à bulletins secrets et ni le taux de participation, ni le résultat ne peuvent être contestés.

Le 17 février, 90 % des Mensuels valident la stratégie syndicale en se mettant en grève pour 24 heures.

Nouvelle étape décisive le 1^{er} mars : 90 % des Mensuels se déclarent en grève illimitée.

A partir de ce jour, comment maintenir l'adhésion massive au mouvement ? C'est par la réunion quotidienne des grévistes et leur expression en assemblée générale que la flamme est entretenue. Selon un rituel bien établi, le point sur la situation est fait par l'un des trois secrétaires de syndicat. Ensuite, c'est la salle qui s'exprime : questions, propositions des grévistes. Comme les débats sont publics, les journalistes peuvent y assister et les relayer dans leurs nombreux articles. Cette pratique des assemblées générales quotidiennes a soudé un important noyau de 1 000 à 1 200 participants réguliers.

Le 17 avril, en assemblée générale, vote sur la question suivante : « Connaisant les propositions patronales, êtes-vous d'accord pour continuer l'action ? », 87,2 % des 2 000 votants se prononcent pour la poursuite du mouvement ! Ce vote à bulletins

Unité, unanimité, responsabilité

Le souvenir le plus fort que je garde, c'est cette unanimité de tous les mensuels, agents de maîtrise et contremaîtres compris. 90 % de participants, c'était énorme et du jamais vu.

Les AG du matin restent pour moi des moments inoubliables : chacune, chacun pouvait faire des propositions d'action. Mais attention, il fallait respecter la consigne : ne pas divulguer la décision d'action de la journée pour surprendre la maréchaussée.

Certains ont proposé une occupation de navire et même une grève de la faim mais ces propositions ont très vite été écartées.

Unité syndicale et non violence ont été une ligne permanente, l'enthousiasme également.

Joseph Gervot, "Mensuel" depuis 3 mois, affecté à l'atelier "tôlerie légère – ventilation" aux Chantiers.

secrets a permis de vérifier qu'un mois et demi après le début de la grève la détermination de chacun et la confiance dans les organisations syndicales sont toujours aussi fortes.

Le 29 avril, suite à la médiation mise en place, les négociations peuvent reprendre. Les organisations syndicales demandent aux grévistes un mandat pour « négocier et éventuellement signer un accord sur la base d'un compromis permettant la reprise du travail, sans toutefois abandonner le problème de fond ». De nouveau à bulletins secrets, les salariés leur accordent leur confiance à 97,7 %.

Tout au long du conflit, les consultations se sont déroulées dans les formes les plus respectueuses de la démocratie : les grévistes étaient convoqués au stade municipal en présence des journalistes. D'un côté de la ligne médiane du terrain de foot, se plaçaient les grévistes et au fur et à mesure que chacun avait voté, il passait de l'autre côté du terrain.

Les effets positifs de l'unité d'action et de la démocratie syndicale se sont cumulés et ont permis une mobilisation sans faille. Celle-ci a alors pu déclencher un puissant mouvement de solidarité qui a parallèlement renforcé la détermination des grévistes.

© Photo coll. CFDT



Une des réunions intersyndicales, Horaires et Mensuels, à la Bourse du travail

De la détermination sans violence !

Dès le départ, les consignes des organisations syndicales sont en phase avec les souhaits des Mensuels : pas de violence, ni dans les manifestations ni dans les entreprises. En effet les Mensuels qui n'ont pas une culture revendicative affirmée, ont encore moins celle de la violence. De plus parmi eux, il y a aussi des femmes encore plus éloignées de toute méthode brutale. Tous veulent éviter que l'image de leur conflit ne soit ternie par des dérapages incontrôlés. Lors des manifestations, la police nazairienne est bienveillante : comme il n'y a ni débordements ni casse, elle se contente d'encadrer les défilés.

Les ouvriers des Chantiers sont lock-outés vingt jours après le début du mouvement. La Préfecture fait envoyer des CRS qui n'ont pas les mêmes rapports avec la population nazairienne que les policiers locaux. Mais à part les insultes (les « doux noms d'oiseaux ») et les crachats qui fusent lorsque les CRS s'approchent trop près, Horaires et Mensuels gardent leur calme pendant les manifestations quotidiennes au cœur de la ville, devant les entreprises, la sous-préfecture. Les défilés des Mensuels croisent de temps à autre ceux des Horaires. Les uns et les autres pratiquent le « bouchonnage », surtout aux carrefours. Les slogans peuvent différer mais deux chants font l'unanimité, la Marseillaise et l'Internationale. Parfois aussi, les manifestants se déplacent : deux fois à Nantes, une journée à La Baule et une autre en Brière. Ces moments-là renforcent la cohésion des grévistes et la camaraderie s'impose. A la Baule, on s'amuse d'effrayer le bourgeois en mangeant des sandwiches devant le casino...

Comme le calme et la discipline règnent sur la voie publique, les organisations syndicales ainsi que les Maires de St Nazaire, Trignac, Montoir, St Joachim, Donges et La Chapelle des Marais demandent – mais sans succès – le retrait des forces de l'ordre.

On manie l'humour : pendant les manifestations, on désherbe les parterres municipaux, on fait des sit-in dans les rues et on y joue aux cartes. Dans un carrefour, on s'allonge sur la chaussée en figurant les rayons d'une roue. On défile sur les trottoirs pour que les CRS ne puissent pas dire que les manifestants occupent la chaussée. Un barrage de CRS se profile à l'extrémité d'une rue ? C'est tout le cortège qui fait demi-tour ! Et si quelques esprits s'échauffent (en particulier chez les jeunes), les autres ont vite fait d'appeler au calme. Face à un mur de garde-mobiles, un manifestant s'écrie : « si vous ne voulez pas partir, on appelle la police ! ». Après l'échouage du Torrey Canyon le 18 mars 1967, on crie « CRS au mazout ». En effet, 120 000 tonnes de pétrole se sont répandues sur les côtes britanniques et françaises.

Les grévistes et les lock-outés jugent que les CRS auraient été mieux employés à démazouter les sites pollués plutôt qu'à camper dans les rues de Saint-Nazaire !

Cette maîtrise de la situation a surpris plus d'un journaliste. Se référant aux violents incidents qui avaient éclaté lors de précédentes grèves des Horaires, les envoyés spéciaux des quotidiens nationaux attendent qu'une étincelle embrase le mouvement et donne matière à des articles qui feraient vendre du papier. Ils ont dû se contenter des quolibets et des attaques verbales que les manifestants adressaient aux forces de l'ordre et au patronat. La presse a régulièrement fait état du sang-froid et de la maîtrise dont ont fait preuve tous les manifestants et les organisations syndicales.

Au final, Mensuels comme Horaires ont montré que la détermination n'avait pas besoin de la violence pour permettre la victoire.

La ruse et l'humour plutôt que l'affrontement

Je peux témoigner que notre grève s'est déroulée de façon digne et sans incident sérieux. Il a fallu faire preuve d'imagination pour éviter les heurts. Lorsque la police barrait l'accès d'une rue, pour nous empêcher de défiler, un éclaireur situé devant la banderole de tête communiquait par talkie-walkie avec un collègue situé en fin de défilé. On changeait alors d'itinéraire.

Un jour que nous voulions visiter Sud-Aviation, nous nous sommes heurtés à un barrage de CRS qui protégeaient, en rangs serrés, les grilles d'accès de l'usine. Nous nous sommes approchés très près d'eux, la tension était extrême. Les responsables syndicaux nous ont demandé de reculer, ce que nous avons fait pas à pas avec réticence, sans tourner le dos aux forces de police. Au bout de quelques mètres des sourires puis des rires aux éclats sont apparus, les CRS ne comprenaient pas pourquoi. Un d'entre nous avait arraché un panneau posé sur une clôture et l'avait posé devant les CRS. Sur le panneau il était écrit : « chien méchant » ! L'atmosphère s'est soudain détendue.

Début mai, lorsque les délégués sont revenus de Paris, c'était la joie d'avoir réalisé quelque chose de remarquable. La rentrée dans chaque entreprise en défilant et chantant l'Internationale a été un grand moment pour tout le monde.

Daniel Chantaz



@ Photo coll. CFDT

VOIX DES
VM MÉTAUX
 N° 146 - MAI 1967
 1^{er} MARS
 1^{er} MAI
SAINT-NAZAIRE
A LA POINTE DU COMBAT
La condition ouvrière, ce n'est pas seulement l'affaire des travailleurs, c'est aussi celle des femmes et des familles ouvrières

CFDT
 FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE



Presse Océan, 22 mars 1967

La délégation des femmes vient d'être reçue à la mairie, par M. Blancho.



Presse Océan, 22 mars 1967

Le cortège des femmes : « Pour une vie meilleure »

Les femmes dans l'action

A Saint-Nazaire, deux associations de femmes soutiennent la grève des Mensuels, l'Association populaire familiale (APF) et l'Union des femmes françaises (UFF). Cette dernière rassemble des femmes qui font partie de la famille de pensée communiste. Marthe Gallet en a été la responsable de 1945 à 1970. Quant à l'APF, cette association créée en 1952 propose des services visant à aider les familles dans leur vie quotidienne et elle entend être le porte-parole des familles dans tout ce qui conditionne leur vie (logements, école...). Isabelle Brisset en est la secrétaire. L'APF deviendra, en 1976, la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), puis en 1998 la CLCV (consommation, logement et cadre de vie).

L'APF et l'UFF ont un regard politique sur la situation. Ainsi, lors d'une manifestation, elles déclarent : « Le conflit s'inscrit dans une planification qui ne peut satisfaire les travailleurs, alors que des réformes de structures courageuses devraient, au contraire, intervenir ».

Ces associations, avec les organisations syndicales, lancent un appel commun à rassemblement pour le 21 mars. Celui-ci se transformera en une grande manifestation de 3 000 femmes pendant laquelle elles distribuent un tract commun co-écrit avec les organisations syndicales. Elles déposent ce même jour une motion de protestation auprès du Sous-préfet. Elles y dénoncent l'attitude patronale et affirment leur soutien aux grévistes. Une délégation est reçue par le maire de Saint-Nazaire.

Le 6 avril, nouvelle manifestation ! Un cortège de trois à quatre mille femmes défile dans les rues de Saint-Nazaire. La presse le commentera ainsi : le cortège « rejoint les horaires qui lui font une haie d'honneur... au carrefour de la rue

Albert de Mun et de l'avenue de la République, groupe dans une même masse compacte les femmes, les Mensuels, les Horaires,.... Bientôt, un groupe d'hommes de Sud-Aviation et un autre de la SMPA, entreprises ayant débrayé par solidarité, vint se joindre au groupe. Durant trois quarts d'heure, des milliers de personnes ont stationné au carrefour. Il y a bien longtemps qu'un tel rassemblement de population n'avait été enregistré ».



Isabelle Brisset
© Photo coll. CFDT

Au 45^e jour de grève, « les grévistes mensuelles, les femmes de grévistes mensuels et les femmes de lockoutés » interpellent dans un tract le syndicat patronal. Elles concluent : « les femmes de Saint-Nazaire soulignent le calme, la patience dont ont fait preuve leurs maris pendant la durée de ce conflit, malgré la provocation policière ».

Jusqu'à la fin du conflit, ces femmes témoigneront de leur solidarité avec le mouvement et contribueront à entretenir le soutien de la population nazairienne.

L'émancipation en marche

Au sujet de cette grève, une journaliste de l'*Echo de la Presqu'île* écrira en 2007 : « Nous sommes à la fin des années 60 et l'émancipation des femmes est en marche, leur attitude pendant la grève des mensuels en était l'un des prémices ».

Deux épouses de grévistes témoignent en 2017 de la place des femmes dans cette grève

Certaines des femmes qui manifestaient avaient facilement recours à la famille pour la garde des enfants en bas âge, d'autres se sentaient cloîtrées dans leur appartement avec leurs jeunes enfants malgré un fort désir de se joindre aux autres. Enfin pour un grand nombre, ce fut l'occasion de sortir de leur isolement et de connaître leur première action collective.

Des souvenirs remontent, tels que les critiques à l'encontre des grévistes, proférées par un dentiste

pendant les soins à ses patients ! Mais ce sont les marques de solidarité qui restent les plus précieuses, comme la distribution de nourriture par les paysans, les pêcheurs et les commerçants. Ce qui a aidé les familles à tenir pendant les deux mois sans salaire. Les rencontres de femmes de grévistes autour d'un café permettaient de se soutenir le moral.

Un certain nombre d'entre elles militaient à l'APF et se sentaient très concernées par le mouvement,

aujourd'hui elles repensent à leurs aînées, alors responsables de l'APF, Isabelle Brisset, Marthe Robin et les autres, qui ont su les mobiliser et ainsi donner une dynamique aux manifestations de femmes. Celles-ci ont joué un rôle important dans ce conflit et ont fait entendre leur voix.

La prise de parole d'Isabelle Brisset, lors d'une manifestation des femmes, avait donné le ton de leur détermination à soutenir le mouvement.

Annie et Monique

Le conflit de ST-NAZAIRE est au premier plan de l'actualité régionale et nationale.

La situation de nombreuses familles ouvrières est particulièrement difficile.

Le Bureau de la F.D.S.E.A. après un examen de la situation a estimé qu'il existait une étroite solidarité entre les revendications des syndicats ouvriers pour une juste revalorisation des bas salaires et celles du syndicalisme pour améliorer le revenu des agriculteurs.

La Fédération a fait connaître par un communiqué sa solidarité aux ouvriers Nazairiens engagés dans un dur combat en souhaitant qu'une juste solution intervienne rapidement dans ce conflit.

Les responsables du syndicalisme agricole n'oublient pas le soutien proposé et manifesté par les centrales syndicales ouvrières de ST-NAZAIRE, à l'occasion de la grève du lait. L'union des syndicats « Paysans-Ouvriers » avait été à l'époque très concluante.

Nous avons jugé bon de demander à un militant syndicaliste ouvrier de ST-NAZAIRE, de présenter aux lecteurs du « Paysan Nantais », les raisons de ce conflit et les problèmes auxquels ils sont affrontés journellement afin que les agriculteurs soient informés le plus objectivement possible.

29 avril 1967, journal de la FDSEA Loire-Atlantique



Photo souvenir d'une collecte à Toulouse, coll. CFDT

Ce qui m'a profondément marqué durant ce long conflit, c'est l'immense solidarité qui s'est amplifiée jour après jour. Je me suis porté volontaire pour participer aux collectes des fonds de solidarité aux grévistes qui ont eu lieu dans toute la France. Celles effectuées chez les mineurs de Decazeville et Millau m'ont laissé un souvenir impérissable ! L'accueil fut chaleureux, spontané et convivial de la part de ces hommes et de ces femmes, certaines personnes travaillant pourtant chez elles la nuit à confectionner des gants (spécialité de la région). Les gens n'hésitaient pas à ouvrir leur porte lorsque nous allions dans les HLM. D'autres venaient à notre rencontre. J'ai vécu avec ces camarades et leur famille des moments très forts. Nous étions hébergés chez eux. J'ai vécu avec eux la réalité de la solidarité ouvrière.

Francis - 33 ans en 1967 - technicien au bureau de préparation peinture des Chantiers



Carte des déplacements des grévistes et lockoutés pour les collectes de solidarité.



Vente de tableaux donnés par des artistes locaux au profit des grévistes. De gauche à droite : Georges Leclair, Edmond Fouré, Hervé Bréus, Serge Ayrault et Louis Morice.

